

DOSSIER DE PRESSE

LA CGSS ET LA SIDR S'ASSOCIENT POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS INNOVANTS DEDIES AUX PERSONNES AGEES

LE CONTEXTE

L'île de la Réunion, pourtant un des Départements les plus « jeunes » de France, avec 40 % de sa population qui a moins de 25 ans (contre 31% en France métropolitaine) est également confrontée au vieillissement de sa population.

La Réunion connaîtra donc dans les prochaines années une plus forte augmentation de sa population des 60-65 ans que celle de la moyenne nationale. 242 000 personnes seront ainsi âgées de plus de 60 ans en 2035 soit 1/4 de la population.

Sur l'île deux spécificités rendent, plus qu'ailleurs, le développement d'une politique de prévention, incontournable :

- le processus de vieillissement intervient plus tôt à la Réunion. Et dès 50 ans, les Réunionnais apparaissent en moins bon état de santé que les métropolitains.
ARS 2012
- vieillir à domicile reste la norme.

LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE DE LA CNAV

A travers leur Politique d'Action Sociale résolument axée vers la prévention et en faveur de la préservation de l'autonomie des retraités, les Caisses de retraite apportent leur soutien en matière d'amélioration de l'habitat.

Vivre le plus longtemps possible tout en vieillissant le mieux possible constitue un enjeu sociétal majeur pour la CNAV. Elle soutient financièrement à ce titre l'émergence de modes d'accueil intermédiaires, entre le domicile et les établissements collectifs.

Alors que la plupart des retraités souhaitent garder une vie indépendante, force est de constater que ce type d'hébergement reste trop rare en France et à la Réunion.

Sur ce mode d'accueil intermédiaire les aides financières sont accordées sous la forme de prêts sans intérêt.



LA POLITIQUE DE LOGEMENT DES SENIORS DE LA SIDR

De son côté la SIDR, en tant que premier bailleur de l'île avec ses 26 000 logements mène une politique volontariste pour produire davantage de logements adaptés, que ce soit via la construction de résidences dédiées ou l'adaptation de logements anciens.

Avec 17% de locataires qui ont plus de 65 ans et 10% de la demande locative sociale qui concerne des personnes de plus de 60 ans, il s'agit pour la SIDR de répondre à deux enjeux :

- Favoriser le maintien à domicile des seniors le plus longtemps possible en garantissant leur qualité de vie,
- Inventer les résidences-services de demain, qui permettront à cette population de rester incluse dans la cité, en trouvant le bon équilibre entre la nature des services, les coûts pouvant être supportés par le locataire et l'équilibre financier pour les prestataires de service.

A cet effet, la SIDR s'est dotée d'un Plan Séniors (plan d'investissement humain et technique) sur la période 2014-2024 pour répondre aux attentes et besoins de ses locataires âgés, actuels et futurs.

24 M€ de travaux sont programmés sur 10 ans avec 2 600 logements concernés.

AGIR ENSEMBLE POUR UNE MEILLEURE EFFICACITE

Animés d'une volonté partagée de développer les modes d'accueil intermédiaires en faveur des personnes âgées, la CGSS et la SIDR s'associent pour la réalisation d'un projet immobilier, la Résidence la Palmeraie au Port et signent, ce jour, une convention de partenariat.

La SIDR, porteur du projet immobilier, a sollicité et obtenu un prêt sans intérêt auprès de la CNAV d'un montant de 1 800 000 euros, soit environ 20% de son financement.

Ce projet répond à un cahier des charges très précis (*cf annexe 1*).

La mise à disposition de ces fonds se fera après signature de la convention.

LA RESIDENCE LA PALMERAIE

Situé au Port à l'angle des rues de Lyon, de Nancy et de Montpellier, la Palmeraie est une résidence de **70 logements adaptés à la personne âgée et au handicap** (69 T2 et un T4 pour le gardien).

Pour un investissement total de 8.9 millions d'euros, les personnes âgées futures locataires bénéficieront en plus de leurs logements individuels, de prestations supplémentaires pour un meilleur confort de leur logement et des espaces communs favorisant le bien vieillir ensemble (jardin participatif, espace multimédia, lieu de restauration, espace dédié à des activités ludiques et sportives...).



Ce financement permet également d'offrir **un loyer modéré de 100€*** mensuels à une clientèle âgée disposant de faibles revenus.

La CGSS et la SIDR communiqueront sur ce projet novateur tout au long de sa réalisation et reviendront plus en détails sur le concours architectural dont il a fait l'objet et sur les caractéristiques de ce projet qui a l'ambition de répondre à de nombreuses attentes légitimes de nos aînés en matière de qualité de vie.

L'Assurance retraite, le service public de la retraite de la Sécurité sociale

Premier organisme français de retraite, la **Cnav** gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien-vieillir et de la préservation de l'autonomie des retraités. Elle forme avec les Carsat, les CGSS et la CSM, le réseau de l'Assurance retraite. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur www.lassuranceretraite.fr (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des mensualités...) : déjà 8 millions d'espaces personnels créés !

**loyer résiduel après déduction de l'allocation logement sur un loyer moyen de 300€ pour un revenu vieillesse de 800€.*

Annexe : Cahier de charges techniques et architecturales définis par l'Assurance retraite pour le financement de résidences seniors.

Parties communes
Accessibilité du bâtiment (porte mécanisée ou facilement manœuvrable, rampe d'accès, plan incliné)
Accessibilité des circulations intérieures
Signalisation adaptée des circulations intérieures et des espaces collectifs
Circulations extérieures protégées et éclairées
Espaces verts, bancs
Hall d'entrée conçu comme un lieu d'accueil
Espaces collectifs
Accessibilité aux personnes à mobilité réduite
Confort adapté à l'accueil de personnes retraitées
Organisation d'activités diverses possible
Locaux pouvant être rafraichis
Bloc sanitaire adapté et réservé au public accueilli
Lieu d'accueil identifié, accessible et convivial
Espace réservé aux activités
Espace réservé au repos
Espace réservé à la restauration
Logements individuels
Se sentir chez soi et dans un cadre sécurisant
Surface de 20 m ² minimum
Poignées adaptées
Allèges des fenêtres surbaissées
Porte élargie
Seuils de porte surbaissés ou plats
Sol uniforme et antidérapant
Eclairage adapté et favorisant le confort visuel
Volets roulants électriques
Interphone
Cuisine équipée permettant la préparation d'un repas
Robinetterie adaptée

Sanitaires adaptées
Douche plate
Aides techniques dans le logement
Prises et interrupteurs en hauteur

